



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 11 avril 2022 à 19 h
YMCA Cartierville - 11885, boulevard Laurentien**

PRÉSENCES :

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement
Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic
Madame Julie Roy, Conseillère du district de Saint-Sulpice
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Diane Martel, Directrice d'arrondissement
Monsieur Marc Cardinal, Directeur performance, greffe et services administratifs
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn Gauthier, Directeur de la culture des sports des loisirs et du développement social
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Jean-Michel Brunet, Commandant PDQ 10

Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

10.01

Information par les membres du conseil d'arrondissement

La mairesse d'arrondissement et les conseiller-ères abordent les sujets suivants :

- Madame Émilie Thuillier :
- Mentionne l'adoption du Plan maître de plantation lors de la séance du conseil d'arrondissement du mois dernier et annonce trois dossiers à l'ordre du jour visant sa mise en œuvre (20.05, 20.06 et 50.01).
 - Explique que le ménage du printemps, qui s'échelonne sur quelques semaines jusqu'à la mi-mai, est en cours et que le lavage des trottoirs, des pistes cyclables et des rues se fait à l'eau par les équipes de cols bleus de l'arrondissement.
 - Invite la population à organiser des corvées de nettoyage avec l'aide de Ville en vert.
 - Fait la promotion du service numérique 311 qui permet de faire des requêtes, en incluant des photos, et d'en faire le suivi en temps réel.
- Madame Effie Giannou : – Se réjouit que le conseil d'arrondissement se réunisse dans son quartier, Bordeaux-Cartierville, tout en souhaitant la bienvenue au public et en remerciant le YMCA pour son accueil.
- Souhaite un bon Ramadan à la population musulmane d'Ahuntsic-Cartierville.

- Remercie les équipes de cols bleus qui s'affairent au ménage de printemps et rappelle à la population l'importance de collaborer, notamment en respectant les restrictions de stationnement.
- Invite la population à communiquer avec l'organisme Tandem pour l'enlèvement gratuit des Graffitis.
- Fait la promotion de la période d'inscription du FSS pour la saison estivale de soccer, tout en remerciant cet organisme de promouvoir ce sport auprès des jeunes filles.
- Remercie les bénévoles de tous les organismes de l'arrondissement ainsi qu'au Centre d'action bénévole de Bordeaux-Cartierville qui fait la promotion de l'engagement social et de la mobilisation citoyenne à l'approche de la semaine nationale de l'action bénévole.
- Termine en souhaitant de Joyeuses Pâques, catholique et orthodoxe, à toute la population.

Madame Nathalie Goulet :

- Salue les personnes présentes dans la salle et celles qui suivent via la webdiffusion tout en se réjouissant de cette seconde séance itinérante en présentiel et en remerciant le YMCA de Cartierville pour son accueil.
- Explique que toutes les équipes de l'arrondissement sont en effervescence pour assurer la mise en œuvre des nombreux projets planifiés pour cet été.
- Souligne la concrétisation du projet de réfection du skatepark du parc Ahuntsic suite à la relance concluante de l'appel d'offres, tout en soulignant l'excellent travail des membres du comité consultatif composé de jeunes filles et garçons, dont la championne canadienne de skate Annie Guglia.
- Annonce la nomination d'une résidente au CCLPT, Mme Suzanne Lavigne, retraitée de la Commission de toponymie et du Comité Jacques-Viger, tout en félicitant les membres dont les mandats sont reconduits.
- Souligne le travail du comité de travail en itinérance et le travail de tous les partenaires coordonné par RAP Jeunesse et son directeur, M. Obrega, qui opère un Centre de jour pour les personnes itinérantes.
- Se réjouit de l'appui à la RUI Laurentien-Grenet (revitalisation urbaine intégrée), sous la responsabilité du CLIC, qui tiendra un marché mobile et qui mènera un projet de récupération des invendus, un projet de coop jeunesse, et qui fera des interventions en matière de propreté et de salubrité des logements.

Madame Julie Roy :

- Remercie la population qu'elle est ravie de retrouver, une fois de plus, en présentiel.
- Invite la population à l'action citoyenne à l'approche du Jour de la terre, le 22 avril, en énumérant différentes activités qui se tiendront dans l'arrondissement.
- Se réjouit au plus au point du retour de la Station Youville devant l'école Christ-Roi qui permet de revitaliser le secteur aux abords de la rue Lajeunesse. Précise qu'une large programmation d'activités y est prévue tout l'été, du jeudi au Dimanche, et que plus d'espace sera disponible en raison de la fermeture de la rue de Louvain Ouest. Remercie les bénévoles qui permettent de concrétiser ce projet.
- Fait la promotion du sondage mis en ligne pour permettre aux personnes qui fréquentent les commerces de la rue Lajeunesse de se prononcer sur le type de commerces à privilégier.
- Souhaite la bienvenue aux deux jeunes qui sont nommés au Conseil Jeunesse de l'arrondissement, comblant ainsi les deux derniers sièges vacants.

- Monsieur Jérôme Normand :
- Annonce le changement réglementaire concernant les modalités de distribution de la publicité non-sollicitée par courrier afin que seules les personnes qui le demandent expressément la reçoivent, tout en soulignant le travail de M. Charles Montpetit, le citoyen qui a entraîné cet important changement pour la transition écologique appuyé par 82 % de la population montréalaise.
 - Salue le travail de M. César Herzl, le directeur des Marchés Ahuntsic-Cartierville responsable des marchés d'été, qui va relever de nouveaux défis, tout en souhaitant la bienvenue à Mme Tania Sharkey qui le remplacera.
 - Annonce le projet du Plan de développement d'une communauté nourricière de l'arrondissement et invite la population à s'informer et à participer au sondage en vue de son élaboration.

-
Annonce que la sécurisation des abords de l'école Saints-Martyrs-Canadiens est devancée à la fin de l'été 2022, permettant ainsi de sécuriser un milieu de vie de plus au bénéfice de la population de ce secteur.

10.02

Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure

- 247, boulevard Gouin Est - Lot 1 996 120 du cadastre du Québec : autoriser une implantation à 0,93 mètre au lieu de 1,5 mètre pour la portion arrière du bâtiment (40.06).

À l'expiration de la période prévue pour la consultation écrite, aucun commentaire ni question n'ont été reçus.

10.03

Correspondance et dépôt de documents

Aucun document.

10.04

Période de questions du public

À 19 h 27, la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions réservée au public. Les 27 personnes identifiées ci-dessous ont inscrit une question sur place ou acheminé leur question aux membres du conseil d'arrondissement concernant les sujets suivants :

Personnes présentes :

- | | |
|--------------------|--|
| Tina Lanni | - Projet d'aménagement sur le Chemin de Somerset, notamment d'un parc-école. |
| André Courberon | - Jardin communautaire Deschamps / planification et budget 2022. |
| Basile Nakouzi | - Projet d'agrandissement refusé par le CCU / 9280 Gouin Ouest. |
| René Obregon | - Dépôt d'un document sur l'itinérance dans Ahuntsic. |
| Raymond Labbé | - Absence d'arbres et de fleurs. |
| Johanne Lefrançois | - Entretien des trottoirs et accessibilité universelle. |

Gilles Larocque - Présentation des données budgétaires et des résultats pour les sommes en provenance de la réserve de développement.

Michel Luca - Insatisfait des réparations de nids-de-poule.

Manon Blais - Demande d'aménagement d'un parc à chiens dans le secteur du domaine Saint-Sulpice.

Siegfried Greschner - Pavés de rue de l'ancien boulevard Crémazie.

Questions transmises par formulaire internet :

- Séverine Le Page - Suggère de rendre tous les espaces de stationnement payants, en tout temps, sur le territoire d'Ahuntsic.
- Charles-Sébastien Farrell - Date de fin des travaux de réaménagement du Parc Saint-Simon-Apôtre.
- Alice Mathieu-Bégin - Demande de réinstallation du feu protégé pour les vélos et les piétons sur le REV aux intersections Henri-Bourassa et Berri.
- Marianne Paquet - Circulation rapide de camions dans les ruelles et sécurité des enfants qui y jouent.
- Tristan Tran - Réfection de la pataugeoire du parc Henri-Julien.
- Richard Williams - Insatisfait des interventions policières relatives aux diverses problématiques de circulation automobile : vitesse, partage de la route, cellulaires au volant, respect des traverses piétonnières, klaxons et circulation dans les ruelles.
- Caroline Chen - Problèmes de circulation automobile dans Youville : vitesse, klaxon et bruit sur les petites rues, notamment Henri-Julien.
- Julie Chalifour - Passage du camion / balai de rue entre 23 h 30 et minuit trente.
- Andy Emond - Circulation automobile agressive et impatiente sur la rue Fleury.
- Antoine LeBrun - Demande de retrait du panneau indiquant la fermeture de la piste cyclable Gouin Est l'hiver, jusqu'au 1^{er} avril.
- Zvi Leve - Fonctionnement des feux prioritaires pour les vélos sur le REV.
- Mathieu Murphy-Perron - Circulation et aménagement de l'avenue Christophe-Colomb.
- Julien Couasnon - Suivi du projet d'aménagement de pistes cyclables unidirectionnelles larges et sécuritaires sur l'avenue Christophe Colomb.
- Brendan O'Neill - Absence de trottoir ceinturant le parc Henri-Julien.
- Agnes Hartel - Cohabitation difficile aux abords du garage de la STM.
- Samuel Millette-Lacombe - Souhaite connaître les impacts de la réduction de 50 % du budget de fonctionnement pour le développement du réseau cyclable.
- Dina Carbone - Demande un suivi du projet d'apaisement de la circulation dans Youville.

Cette période de questions prend fin à 21 h 01.

10.05

Période de questions des membres du conseil

Aucune question.

10.06

CA22 09 0067

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 avril 2022.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 avril 2022, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA22 09 0068

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 14 mars 2022.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de considérer comme lu et ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 14 mars 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08

CA22 09 0069

Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Solidarité Ahuntsic pour le soutien à l'augmentation des coûts locatifs du Centre communautaire Ahuntsic, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 / Imputation à la réserve développement.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Solidarité Ahuntsic pour le soutien à l'augmentation des coûts locatifs du Centre communautaire Ahuntsic pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1223060013

CA22 09 0070

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 139 502 \$ à différents organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre des programmes jeunesse et loisirs - camps de jour / Accorder un soutien financier additionnel de 6 418,60 \$ à Loisirs de l'Acadie de Montréal dans le cadre des programmes jeunesse et loisirs - loisirs / Approuver les projets d'addenda à cet effet (réf. : CA21 09 0334).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 139 502 \$ à différents organismes, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, selon le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre des programmes jeunesse et loisirs - camps de jour :

Organisme	Camps de jour
SERVICE DES LOISIRS STE-ODILE	27 697 \$
LOISIRS DE L'ACADIE DE MONTRÉAL	33 720 \$
L'UNION DES FAMILLES D'AHUNTSIC INC.	13 073 \$
LES COPAINS DE ST-SIMON	5 936 \$
SERVICE DES LOISIRS CHRIST ROI	11 723 \$
LOISIRS SOPHIE BARAT	17 381 \$
SERVICE DES LOISIRS STS-MARTYRS-CANADIENS DE MTL	23 512 \$
ENTRE-MAISONS AHUNTSIC	6 460 \$

2. d'accorder un soutien financier additionnel de 6 418,60 \$ à Loisirs de l'Acadie de Montréal dans le cadre des programmes jeunesse et loisirs - loisirs (réf. : CA21 09 0334);
3. d'approuver les addenda aux conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1213060030

CA22 09 0071

Accorder un soutien financier de 20 000 \$ à l'organisme Solon pour la réalisation du projet « Station Youville - Espace citoyen » sur les rues Lajeunesse et de Louvain Est pour l'année 2022 / Approuver le projet de convention à cet effet / Imputation à la réserve développement.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

1. d'accorder un soutien financier de 20 000 \$ à l'organisme Solon pour la réalisation du projet « Station Youville - Espace citoyen » sur les rues Lajeunesse et de Louvain Est pour l'année 2022;
1. d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1221388007

Dossier retiré.

20.04

CA22 09 0072

Accorder respectivement à 9187-8447 Québec inc et 3087-5520 Québec inc. (Émondage Martel) un contrat pour des travaux d'abattage d'arbres pour l'année 2022 - Dépense totale de 160 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19207 (lot 1 : 4 soumissionnaires; lot 2 : 2 soumissionnaires).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder deux contrats pour des travaux d'abattage d'arbres pour l'année 2022, conformément à l'appel d'offres public 22-19207, aux soumissionnaires ci-dessous nommés, aux prix et aux conditions de leur soumission respective, soit;
 - 9187-8447 Québec inc., pour un montant de 82 552,05 \$, taxes incluses;
 - 3087-5520 Québec inc. (Émondage Martel), pour un montant de 68 783,79 \$, taxes incluses;
2. d'autoriser une dépense de 8 664,16 \$, taxes incluses, pour le budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense totale de 160 000 \$, incluant les taxes et le budget de contingences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1229095001

CA22 09 0073

Accorder un contrat de gré à gré à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay) pour la location d'une excavatrice avec opérateur et accessoires, pour la réalisation des plantations d'arbres pour l'année 2022, pour un montant de 90 184,67 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. d'accorder un contrat de gré à gré à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay) pour la location d'une excavatrice avec opérateur et accessoires, pour la réalisation des plantations d'arbres pour l'année 2022;
2. d'autoriser une dépense de 90 184,67 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1225320003

CA22 09 0074

Autoriser le transfert d'un montant de 20 000 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes vers les dépenses contingentes pour la réalisation de travaux de construction de dos-d'âne allongés supplémentaires, dans le cadre du contrat accordé à Eurovia Québec Construction inc. (CA21 09 0187).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'autoriser le transfert d'un montant de 20 000 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes vers les dépenses contingentes;

d'imputer ce transfert conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1218951001

CA22 09 0075

Accorder un contrat à Lanco inc. pour les travaux de réaménagement du Skatepark du parc Ahuntsic - Dépense totale de 2 739 984,44 \$, taxes incluses (contrat : 2 336 349,49 \$ + contingences : 233 634,95 \$ + incidences : 170 000 \$) - Appel d'offres public S-AC-2022-002 – 2 soumissionnaires.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder à Lanco inc., soumissionnaire conforme ayant souscrit le prix le plus bas, le contrat pour les travaux de réaménagement du skatepark du parc Ahuntsic, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 336 349,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2022-002;
2. d'autoriser une dépense de 233 634,95 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 170 000 \$, taxes incluses, à titre de frais incidents;
4. d'autoriser une dépense totale de 2 739 984,44 \$, incluant les taxes, le budget de contingences et les frais incidents;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 51 % par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et à 49 % par la ville centrale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1226074004

CA22 09 0076

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 28 février 2022.

ATTENDU qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

de prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 28 février 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1229298002

CA22 09 0077

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 5 400 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 5 400 \$ aux organismes ci-après énumérés, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités :

200 \$	SOCIÉTÉ D'HISTOIRE D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE
200 \$	CERCLE DE FERMÈRES AHUNTSIC
100 \$	FÉDÉRATION SPORTIVE DE SALABERRY INC.
100 \$	CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE BORDEAUX-CARTIERVILLE
100 \$	ENTRAIDE BOIS-DE-BOULOGNE
100 \$	GUEPE, GROUPE UNI DES ÉDUCATEURS-NATURALISTES ET PROFESSIONNELS EN ENVIRONNEMENT
150 \$	TABLE DE CONCERTATION-JEUNESSE BORDEAU-CARTIERVILLE
150 \$	CONSEIL LOCAL DES INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE (C.L.I.C.)
150 \$	ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE GOUIN OUEST
150 \$	LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE LA TRANSFIGURATION-DE-NOTRE-SEIGNEUR
150 \$	CLUB DE CANOTAGE DE CARTIERVILLE INC.
150 \$	CARTIER ÉMILIE
200 \$	LE CERCLE MARONITE SERVICE ET SOLIDARITÉ HUMAINE
200 \$	ASSOCIATION MUSULMANE DU CANADA (pour le centre communautaire Laurentien)
200 \$	LA COMMUNAUTÉ GRECQUE ORTHODOXE DES ARCHANGES MICHEL ET GABRIEL (pour comité de soutien communautaire philoptochos)
200 \$	LA COMMUNAUTÉ GRECQUE ORTHODOXE DES ARCHANGES MICHEL ET GABRIEL (pour ateliers pédagogiques)
200 \$	CLUB DE BOCCE L'ACADIE
200 \$	ASSOCIATION DE L'ÂGE D'OR "ANAGENISSIS"
200 \$	LA CORBEILLE - BORDEAUX - CARTIERVILLE
250 \$	LA CROIX DE SECOURS ARMÉNIENNE INC.
250 \$	UNION GÉNÉRALE SPORTIVE ARMÉNIENNE (HOMENETMEN-GAMK) INC.
200 \$	ENTRAIDE AHUNTSIC-NORD
200 \$	ASSOCIATION CANINE DU PARC AHUNTSIC
200 \$	VILLE EN VERT (comité bénévoles - jardin communautaire Deschamps)
200 \$	VILLE EN VERT (comité bénévoles - jardin communautaire Marcelin-Wilson)
200 \$	VILLE EN VERT (comité bénévoles - jardin communautaire Pierre-Lapointe)
200 \$	COMITÉ LOGEMENT AHUNTSIC-CARTIERVILLE
200 \$	PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE
200 \$	MAISON DES JEUNES D'AHUNTSIC
200 \$	CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI AHUNTSIC BORDEAUX CARTIERVILLE

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1224746003

CA22 09 0078

Autoriser une dépense de 1 350 \$ pour l'achat de dix billets pour la participation d'élus et de représentants de l'arrondissement au dîner du 36^e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal le 14 avril 2022.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'autoriser une dépense de 1 350 \$ pour l'achat de dix billets pour la participation d'élus et de représentants de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville au dîner de la 36^e édition du Grand Prix du Conseil des arts de Montréal le 14 avril 2022;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1223060015

CA22 09 0079

Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de services de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités d'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée jusqu'au 31 décembre 2022.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre de services de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités d'entretien de la signalisation et du marquage de la chaussée jusqu'au 31 décembre 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1226624003

CA22 09 0080

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de bannières et la fermeture de rues.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

1. d'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau des événements publics joint à la présente résolution;
2. d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;
3. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que de consommer des boissons alcooliques, sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;
4. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;
5. d'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;
6. d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1223060016

CA22 09 0081

Approuver la tenue d'activités de promotions commerciales durant l'année 2022, autoriser l'occupation temporaire du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances y autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de bannières et la fermeture de rues.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'approuver la tenue d'activités de promotions commerciales sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville durant l'année 2022 et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau des événements publics joint à la présente résolution;
2. d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;

3. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que de consommer des boissons alcooliques, sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;
4. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;
5. d'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntesic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;
6. d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1221388005

CA22 09 0082

Demander au conseil municipal, en vertu du paragraphe 4 de l'article 12.1 du Règlement sur le conseil du patrimoine de Montréal (02-136), d'approuver la demande d'autorisation de démolition du bâtiment portant le numéro 2547, boulevard Gouin Est - Lot 1 742 085 du cadastre du Québec - Site du patrimoine cité de l'ancien village du Sault-au-Récollet - Demande de permis 3002581314.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de demander au conseil municipal, en vertu du paragraphe 4 de l'article 12.1 du Règlement sur le conseil du patrimoine de Montréal (02-136), d'approuver la demande d'autorisation de démolition du bâtiment portant le numéro 2547, boulevard Gouin Est - Lot 1 742 085 du cadastre du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1229296001

CA22 09 0083

Refuser d'approuver, en vertu du Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntesic-Cartierville (01-274), les travaux d'agrandissement de l'immeuble portant le numéro 9280, boulevard Gouin Ouest - Demande de permis 3002966474 - Secteur significatif DD - Village de Saragou - Parcours riverain.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

de refuser d'approuver, en vertu du Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntesic-Cartierville (01-274), les travaux visant l'agrandissement de l'immeuble sis au 9280, boulevard Gouin Ouest (demande de permis 3002966474).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1229296002

CA22 09 0084

Édicter, en vertu de l'article 521 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic Cartierville (01-274), une ordonnance permettant l'installation d'une enseigne de type bannière sur l'immeuble portant le numéro 3400, rue Nadon (école Sourp Hagop), pour souligner l'anniversaire du génocide arménien de 1915.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation d'une enseigne temporaire de type affiche murale sur la façade sud de l'immeuble portant le numéro 3400, rue Nadon (école Sourp Hagop), pour souligner l'anniversaire du génocide arménien de 1915, pour la période du 1^{er} avril au 15 mai 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1229141006

CA22 09 0085

Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 247, boulevard Gouin Est, une marge latérale gauche minimale de 0,93 mètre au lieu de 1,5 mètre pour la portion arrière du bâtiment - Lot 1 996 120 du cadastre du Québec - Demande de permis 3003130854.

Considérant la demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 247, boulevard Gouin Est, érigé sur le lot 1 996 120 du cadastre du Québec, une marge latérale gauche minimale de 0,93 mètre au lieu de 1,5 mètre pour la portion arrière du bâtiment;

Considérant que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Considérant qu'en vertu des arrêtés ministériels en vigueur du ministère de la Santé et des Services sociaux, la demande a été soumise à une procédure de consultation écrite d'une durée de 15 jours, soit du 10 au 25 mars 2022 inclusivement, laquelle a été annoncée au préalable par un avis public le 10 mars 2022;

Considérant qu'aucun commentaire ni question n'ont été reçus lors de cette procédure de consultation écrite, tel qu'indiqué au rapport joint au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure autorisant, pour l'immeuble portant le numéro 247, boulevard Gouin Est et érigé sur le lot 1 996 120 du cadastre du Québec, une marge latérale gauche minimale de 0,93 mètre pour la portion arrière du bâtiment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1221066001

CA22 09 0086

Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé Règlement modifiant le Règlement sur les parcs (R.R.V.M., c. P-3) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier de l'inscription, pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les parcs (R.R.V.M. c. P-3) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.07 1224212003

CA22 09 0087

Approuver le changement de nom de la Division des parcs et des installations pour Division des parcs, de l'horticulture et de la forêt urbaine.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'approuver le changement de nom de la Division des parcs et des installations pour Division des parcs, de l'horticulture et de la forêt urbaine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.01 1225051002

CA22 09 0088

Approuver la nomination de deux membres du conseil jeunesse d'Ahuntsic-Cartierville et la durée de leur mandat respectif (réf. CA22 09 0035).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'approuver la nomination de deux membres du Conseil jeunesse d'Ahuntsic-Cartierville et la durée de leur mandat respectif (réf. CA22 09 0035).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1223060001

CA22 09 0089

Nommer un nouveau membre citoyen et reconduire cinq autres membres pour un mandat de deux ans au comité consultatif local de patrimoine et de toponymie (CCLPT).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de nommer madame Suzanne Lavigne à titre de membre citoyen pour un mandat de deux ans au comité consultatif local de patrimoine et de toponymie (CCLPT);

de reconduire, pour un mandat de deux ans :

- Madame Diane Archambault-Malouin, membre désigné par la Société d'histoire du domaine Saint-Sulpice;
- Monsieur Yvon Gagnon, membre désigné par la Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville;
- Monsieur Gilles Boulay, membre désigné par Les Amis du boulevard Gouin;
- Madame Maria Ines Subercaseaux, membre citoyenne;
- Monsieur Claude Lalonde, membre citoyen.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.02 1228313001

CA22 09 0090

Procéder au renouvellement de deux membres réguliers et d'un membre suppléant du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de procéder au renouvellement des mandats de madame Anabel Oliveros et de monsieur Jean-Lou Hamelin à titre de membres réguliers et de monsieur Marc Coiteux à titre de membre suppléant du comité consultatif d'urbanisme pour une période de 2 ans, soit du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.03 1222799004

CA22 09 0091

Prendre acte du dépôt de la réponse du secrétaire d'arrondissement relativement à un projet de pétition présenté en vertu de l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (travaux de rénovation du stade de baseball du parc Ahuntsic).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de prendre acte de la réponse transmise par le secrétaire d'arrondissement sur la recevabilité du projet de pétition concernant les travaux de rénovation du stade de baseball du parc Ahuntsic, et ce,

conformément à l'article 9 de l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

60.01 1225051003

Affaires nouvelles

Aucun document

70.01

Levée de la séance

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du lundi 11 avril 2022 est levée à 21 h 10.

70.02

Émilie Thuillier (S)

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement